

Chers Parents de l'école publique du Port,

Dans le cadre de la réouverture de l'école du Port le mardi 12 mai prochain, en complément des informations communiquées par le Directeur, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les mesures complémentaires prises par la commune en étroite collaboration avec l'équipe enseignante.

De manière générale, la **réouverture des écoles est progressive**, elle vise un but social et obéit à différents principes dont une priorité sanitaire. Le ministère de l'Education Nationale a élaboré un **protocole national sanitaire strict** qui est la condition nécessaire à la réouverture d'une école :

- **Maintien de la distanciation physique** en respectant à tout instant d'une distanciation d'un mètre. Pour cela, des cheminements d'accès et des marquages au sol ont été matérialisés à l'entrée des écoles par des barrières ou des bandes adhésives. Des sens de circulation sont établis devant chaque établissement. Du mobilier scolaire a également été retiré de chaque classe par les agents communaux.
- **Application des gestes barrières** par un lavage des mains des enfants et du personnel communal dès l'arrivée sur la structure et de manière régulière tout au long de la journée. Le port du masque sera obligatoire en permanence pour les adultes présents à l'école. Des gels hydroalcooliques et des lingettes désinfectantes seront également mis à disposition des personnels.
- **Limitation du brassage des élèves** : l'accès à l'école est interdit à tout parent. Les groupes d'enfants constitués sur le temps scolaire seront respectés durant les temps d'accueil organisés par la commune.
- **Désinfection et nettoyage plusieurs fois par jour du matériel et des locaux**

Au niveau des structures communales, une adaptation du fonctionnement des services a dû se mettre en place afin d'être cohérent avec les préconisations du protocole sanitaire.

Les accueils périscolaires du matin, midi et soir ainsi que la restauration scolaire seront opérationnels dès le mardi 12 mai.

Les services municipaux fonctionneront de la manière suivante :

- **Accueil périscolaire du matin** :
 - Ouverture à 7h30
 - Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'école. Ils attendent devant la porte en respectant les marquages au sol (1 mètre de distance)
 - Les enfants de CP et CE2 sont accueillis dans la salle de l'accueil périscolaire
 - Les enfants de maternelles sont accueillis au réfectoire
 - Les enfants de CE1, CM1 et CM2 sont accueillis dans leur classe habituelle
 - Les parents sonnent et attendent devant la porte
 - Un animateur viendra ouvrir la porte et autorisera l'accès à la structure de l'enfant et le prendra en charge pour l'accompagner en accueil périscolaire ou dans sa classe.

- **Accueil périscolaire du soir :**
 - o Début à 16H30
 - o Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'école. Ils attendent devant la porte en respectant les marquages au sol (1 mètre de distance).
 - o Les enfants de CP et CE2 sont accueillis dans la salle de l'accueil périscolaire et goûtent
 - o Les enfants de maternelles sont accueillis dans le réfectoire et goûtent
 - o Les enfants de CE1, CM1 et CM2 sont accueillis dans leur classe habituelle et goûtent
 - o Les parents sonnent et attendent devant la porte
 - o Un animateur accompagnera l'enfant jusqu'au parent et élargera à la place du parent.

- **Restauration scolaire :**
 - o 12h00 : Repas des enfants de maternelle (tables rondes adaptées)
 - o 12h45 : Repas des enfants d'élémentaire (tables rectangulaires)
 - o Les enfants seront installés à 1 mètre les uns des autres au niveau du réfectoire en séparant également les groupes classes
 - o Livraison des repas confectionnés au Bourg
 - o Les plats seront servis dans de la vaisselle à usage unique dans le respect écologique (recyclé, recyclable et compostable).
 - o Les repas seront servis en « une fois » ; cela veut dire que les enfants auront directement sur la table, et de manière individuelle, l'entrée, le plat, et le dessert.
 - o Les temps d'animation qui précèdent ou succèdent le repas seront organisés de façon à maintenir les groupes d'enfants existants tout en respectant le protocole sanitaire établi par le Ministère de l'Education Nationale.

- **Centre de loisirs :**
 - o Seuls les enfants dont les parents concourent à la gestion de la crise seront accueillis à ce jour.
Nous sommes en attente de précisions de la part du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse en matière de réglementation liée aux Centres de loisir.

- **Ramassage scolaire :**
 - o Le ramassage scolaire est maintenu comme à son habitude tout en veillant au respect des consignes sanitaires.

Parallèlement aux services habituellement mis en place, la commune met également un animateur socio-culturel à disposition de l'école sur le temps scolaire un jour par semaine afin d'accueillir un maximum d'élèves.

Même si toutes ces mesures montrent que la reprise de l'école sera très différente de ce qu'ont connu précédemment les enfants, je vous prie de croire, chers Parents, que la commune de Mouguerre mettra tout en œuvre pour accueillir au mieux vos enfants, dans le strict respect des exigences sanitaires attendues durant cette période.

Le Maire


Roland Hirigoyen

Copie à Mme HIRIGOYEN, Adjointe aux Affaires scolaires, à l'Enfance, la Jeunesse et aux Sports